

Compte-rendu du groupe de travail du conseil départemental de formation du 5/11/2019

Animé par l'IEN adjoint au DASEN

3 grands axes ont été dégagés pour le plan de formation :

- Mettre en œuvre la politique ministérielle
- Formation ressources humaines pour les directeurs, les Cappei, le Cafipemf
- Formation départementale établie en fonction des spécificités identifiées :
 - o Allemand
 - o Edd
 - o Eps et santé

Les sujets traités en animations pédagogiques dépendent des directives ministérielles (mathématiques et français).

Les nouveautés :

- Mise en place de formations inter-degré
- Appel à candidature individuelle
- Le PDFC88 (plan de formation continue 88) composante du PAF

Toutes les personnes ayant candidaté ont obtenu une formation. On note cependant que certaines formations ont été regroupées.

Surveillez ! Les convocations pour les stages arriveront sur les boites mails des écoles.

Suite à une question du SNUIPP à propos de Canopé, l'administration précise que les formations proposées ne peuvent pas entrer dans les 108 h et qu'elles ne correspondent pas forcément aux directives ministérielles. Le DASEN précise que l'on peut s'y rendre à titre bénévole.

Priorités du DASEN pour cette année :

- Allemand
- Natation
- Accueil du handicap
- Connaissances juridiques liées à l'exercice du métier
- Santé sécurité

Le DASEN nous rappelle de consulter le BO tous les 15 jours pour être « un bon enseignant » et de réinvestir les contenus de formation dans les classes.

Le SNUipp-FSU s'interroge après coup sur l'adéquation entre l'intitulé et le nombre d'heures correspondantes

exemple : « gestion de crise » réglée en moins de 6 heures de formation.